Image not found or type unknown

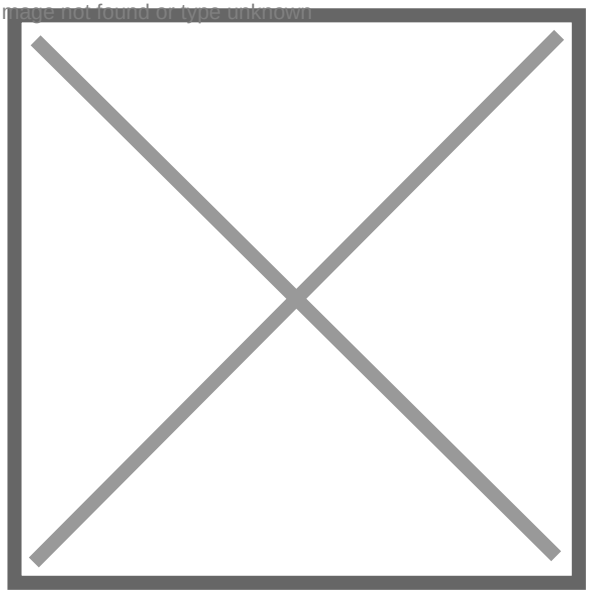

Malfaçon sur toiture, ardoises fibro défectueuses

Par **goulou**, le **02/07/2009** à **22:29**

Bonjour, nous avons fait construire en 2002 une maison individuelle en passant par un groupement d'artisans. Notre toiture en fibro a blanchi en 2 ans et les ardoises se sont déformées. Nous avons plusieurs fois sommé le couvreur d'intervenir lui proposant même un arrangement pour refaire la couverture en ardoises naturelles (matériel à nos frais) . Un constat d'huissier a été effectué et un expert est passé car le couvreur s'est retourné contre le fournisseur d'ardoises déféctueuses (société ardosa en litige avec les différents assureurs des couvreurs) . Pour nous, c'est le couvreur qui est responsable nous ayant posé des ardoises défectueuses, lui affirme qu'il ne peut rien faire puisqu'il s'est retourné contre son fournisseur. Devons - nous attaquer le couvreur, dans quelle mesure et comment faire? Merci de votre réponse.

Par **Marie**, le **21/02/2010** à **21:47**

moi même artisant et aussi des problêmes de blanchiment sur les toiture et c'ets vrai que l'artisant n'y es pour rien, c'est la socité ardosa qui a l'époque a fournit de la mauvaise ardoise eu le savais mais l'ont vendut quand même au artisants, maintenant beaucoup d'artisant sont appeller au tribunal, c'est pas nous de refaire la toiture a nos frais désoler.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés